

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

*92 francs de Bentivoglio & un char de farine pour son aloyage*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *le tout en argent*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de la Commune

*Des particuliers qui se cotisent pour former la Bentivoglio*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caiffes communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Signer *Andreas Bross* agent

*la Bentivoglio est tres petite mais la Commune n'a pas la faculté de la augmenter vu ses tres petites Revenues qu'elle possède & a a retirer*

*combavastoy*

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

*Mathod.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*Village.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*Commune.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*De la Paroisse de Champvent, de l'Agence de Mathod.*

d. District

*Yverdon*

e. Canton

*Leman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Il n'y a aux environs de Mathod qu'un Moulin et une petite Maison de vigneron, éloignés d'environ dix Minutes.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*N. 41*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

Yverdon, Chamblon, Trévouagne, Sucévar, Champvent, Baulmes, Rances, Vallais sous Rances, Orbe, Grest-Grandes.

b. Leurs distances réciproques.

De Matthod à Yverdon 60 Minutes, à Chamblon 40. à Trévouagne 30. à Sucévar 10. à Champvent 25. à Baulmes 6. à Rances, et à Vallais sous Rances 45. à Orbe 60. à Grest et Grandes 45.

I I.

## INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture, les prières, l'écriture l'Orthographe l'Arithmétique, le chant des *Ps.* & les principes de la Religion.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient l'école en été et hiver.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

1°. L'abc. 2°. Le vieux et le Nouveau Testament. 3°. L'écriture. 4°. Abrégé de l'histoire. 5°. Abrégé de la morale à l'usage des écoles de charités de Lausanne. 6°. Livre des *Ps.* dont on en fait apprendre quelques uns par semaine.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Le Régent doit enseigner les parties ci dessus indiquées Numéro 5. Indiquer au pasteur les écoles négligées, en les bons. S'attacher avec douceur. Il observe les points son milieu. (Voyez le détail de cette réponse dans le sommaire qui suit).

9°. Durée de l'école chaque jour?

La durée n'est pas déterminée, est suivant la quantité d'enfants qui y a: en hiver la durée est de 3 heures 1/2 à 4. On en fait deux par jour, et des leçons en hiver après souper.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Les enfans sont classés en volées suivant leur capacité à la 1<sup>re</sup> volée ceux qui lisent couramment et qui récitent le catéchisme, à la 2<sup>e</sup> volée ceux qui commencent à lire & à réciter et qui commencent le catéchisme. 3<sup>e</sup> volée ceux qui ne savent ni lire ni écrire.

I I I.

## RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le ci devant Seigneur bréviolois le Régent, qu'il est obligé de choisir d'entre ceux que le Pasteur lui indique comme les plus capables après avoir fait l'examen des candidats en présence de la Commune.

b. D'où est-il?

De Sucévar.  
Samuel Benjamin Déoppet.

c. Son nom

( 3 )

d. Son âge.

Âgé de 26 ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Marié, il a un enfant.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis le premier Janvier 1790.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il a été à Sucévar, où il a Deffervi la Regence l'espace de 22 Mois, Il n'a point eu d'autre vocation.

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Aucune.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles.  
b. En été, }

En hiver 80. savoir 38 garçons, et 42 filles. En été le même nombre devoit y assister. Mais à cause des travaux de la campagne il est rare qu'il y en ait plus de 40. Les plus grands n'y assistent presque pas pendant cette Saison.

I V.

## RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

L'école ne possède aucun fonds.

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Les riches Bourgeois payent à la finance de Commune 3 Rats par année et les riches non Bourgeois payent 9 Rats à la dite finance.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

C'est un vieux Bâtiment ayant besoin de quelques réparations.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre pour l'école, séparée de l'appartement du Regent dans les Bâtimens de Commune.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

C'est la Commune.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisses communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Matthod

Argent 112 <sup>2</sup> Deux sacs Meffel, et deux sacs Orge  
mesure d'Yperdon, son affouage, mais point  
vin.

Le tout est donné par la commune, et l'école  
n'a point d'autres source de Revenus.

La commune paye de la caisse au Regent  
les 112. sus mentionnés. a.

La commune abandonne au Regent. Mais  
bien plaisir, un pré, un Chenexier et un  
jardin; ces objets lui peuvent valoir annuellement 116.

Il n'y a point d'autres capitaux affectés  
spécialement pour l'école.

Suite de la réponse à la question 8<sup>me</sup>  
Comme il n'y a guère que les plus jeunes  
enfants c'est à dire ceux qui ne peuvent guère  
être utiles chez eux qui fréquentent les écoles  
Il servirait à désirer pour les progrès des  
lumières que les plus âgés fréquentassent  
moins une partie de ces écoles d'été. Leur  
négligence à cet égard leur nuit infiniment.  
Mais les parents disent que leurs enfants  
sont nécessaire pour les travaux de la  
campagne et on n'a jamais pu remédier  
à cet abus qui règne ici comme à peu près  
par tout et dont les Parents se plaignent  
Beaucoup.

Fait à Matthod le 15<sup>me</sup> Mars 1829  
S. Benjamin Décaplet

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Esvert

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Montagny; Agence d'Esvert.

d. District

Yperdon

e. Canton

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y a que le Village

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

83  
N. 42